

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2026

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2026

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 10

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, et de l'évolution de l'actif net, des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et responsable de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la



falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
1 mai 2026

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
PRODUITS		
Ministère de la justice du Canada (Note 9)	\$ 470,283	\$ 467,718
Autres revenus (Note 13)	37,103	32,737
Casino (Note 9)	29,452	40,403
Commandites	26,900	-
Gouvernement de l'Alberta	26,500	-
Ville d'Edmonton	15,000	15,000
Autres subventions (Note 12)	13,675	13,147
Adhésions	3,550	3,550
Intérêts	93	153
Amortissement des apports reportés (Note 10)	<u>-</u>	<u>9,739</u>
	<u>622,556</u>	<u>582,447</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	368,809	384,642
Conférences et séminaires	54,725	6,998
Location de bureau (Note 14)	50,180	49,050
Sous-traitants	48,956	46,807
Formation pratique	23,573	2,140
Publicité et promotion	17,290	24,593
Frais de bureau	16,311	12,116
Frais de déplacement	15,079	13,753
Dons	9,000	10,000
Honoraires professionnels	7,547	6,970
Entretien et réparations	2,420	2,680
Assurances	2,378	2,296
Téléphone	2,230	2,332
Frais bancaires	1,131	1,350
Charge d'amortissement	<u>-</u>	<u>10,340</u>
	<u>619,629</u>	<u>576,067</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	\$ <u>2,927</u>	\$ <u>6,380</u>

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026

ACTIF NET	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Grevé d'affectation (Note 11)</u>	<u>Non-grevé d'affectation</u>	<u>Total 2026</u>	<u>Total 2025</u>
Solde, au début de l'exercice	\$ -	\$ 145,000	\$ 16,143	\$ 161,143	\$ 154,763
Excédent des produits sur les charges	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2,927</u>	<u>2,927</u>	<u>6,380</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>\$ -</u></u>	<u><u>\$ 145,000</u></u>	<u><u>\$ 19,070</u></u>	<u><u>\$ 164,070</u></u>	<u><u>\$ 161,143</u></u>

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 4)	\$ 300,219	\$ 318,506
Créances (Note 5)	38,000	38,799
TPS à recevoir	7,512	6,375
Frais payés d'avance	<u>8,546</u>	<u>15,583</u>
TOTAL ACTIF À COURT TERME	354,277	379,263
PARTS SOCIALES - SERVUS CREDIT UNION	2,283	2,190
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>\$ 356,560</u>	<u>\$ 381,453</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 48,045	\$ 34,131
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 8)	16,156	14,590
Taxes sur les produits et services	-	-
Revenus reportés (Note 9)	<u>128,289</u>	<u>171,589</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>192,490</u>	<u>220,310</u>
ACTIF NET		
Actif net grevé d'affectation (Note 11)	145,000	145,000
Actif net non-grevé d'affectation	<u>19,070</u>	<u>16,143</u>
TOTAL ACTIF NET	<u>164,070</u>	<u>161,143</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>\$ 356,560</u>	<u>\$ 381,453</u>

Approuvé par les administrateurs:

DocuSigned by:

Elsy Gagné

D0FF502A4AC449D...

, Administrateur

Signed by:

Marise Trudel

D52310C7591442D...

, Administrateur

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	\$ 2,927	\$ 6,380
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	-	(9,739)
Charge d'amortissement	-	10,340
Intérêts réinvestis	<u>(93)</u>	<u>(104)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	2,834	6,877
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	209	1,262
Subventions à recevoir	590	1,260
Taxes sur les produits et services	(1,137)	5,532
Frais payés d'avance	7,037	(9,632)
Comptes fournisseurs et charges à payer	13,914	12,586
Cotisations sociales à payer	1,566	(7,208)
Revenus reportés	<u>(43,300)</u>	<u>101,372</u>
	<u>(18,287)</u>	<u>112,049</u>
(Diminution) Augmentation nette de l'encaisse	(18,287)	112,049
Encaisse au début de l'exercice	<u>318,506</u>	<u>206,457</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	\$ <u>300,219</u>	\$ <u>318,506</u>

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2026

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta est un organisme de bienfaisance incorporé sous la loi de la province de l'Alberta et est exonérée d'impôt sur le revenu. L'Association oeuvre à élargir l'accès à la justice en français pour tous les citoyens de la province de l'Alberta.

L'Association retire 76% (2025 - 80%) de ses revenus d'un seul bailleur de fonds.

2. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Comptabilisation des produits

- a) L'Association a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Selon cette méthode, les apports affectés à des charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits de la période où sont engagées les charges connexes.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquit.

Les adhésions sont comptabilisées à titre de produits au moment où ils sont perçus.

Les revenus de placements, qui sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, consistent de produits d'intérêts.

Les revenus d'activités et des commandites sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- b) Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Instruments financiers

- c) L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les créances et les parts sociales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent, les comptes fournisseurs et charges à payer et les cotisations sociales à payer.

Apports reçus sous forme de services et matériel

- d) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériel sont évalués à leur juste valeur.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2026

Utilisation d'estimations

- e) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile et l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

- f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	3 ans	Amortissement linéaire
Matériel de bureau	5 ans	Amortissement linéaire
Améliorations locatives	10 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'association, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Dépréciation

- g) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

3. RISQUES FINANCIERS

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risque.

Risque de crédit :

L'association est exposée à un risque de crédit principalement lié aux créances. Le risque a augmenté au fait du changement du solde des créances à recevoir. 100% (2025 - 95%) des créances proviennent d'un seul bailleur de fonds.

Risque de liquidité :

L'association est exposée au risque de liquidité relativement à ses comptes fournisseurs et charges à payer et cotisations sociales à payer.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2026

4. ENCAISSE GREVÉE D'AFFECTION

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Encaisse grevée d'affectation - Fonds d'éventualité	\$ 145,000	\$ 145,000
Encaisse grevée d'affectation - Subventions	28,500	35,283
Encaisse grevée d'affectation - Casino	<u>82,664</u>	<u>112,116</u>
	256,164	292,399
Encaisse non-grevée d'affectation externe	<u>44,055</u>	<u>26,107</u>
Total de l'encaisse	<u>\$ 300,219</u>	<u>\$ 318,506</u>

5. CRÉANCES

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Subventions à recevoir	\$ 38,000	\$ 38,590
Comptes clients	<u>-</u>	<u>209</u>
	<u>\$ 38,000</u>	<u>\$ 38,799</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2026</u>	<u>2025</u>
Matériel informatique	\$ 13,382	\$ 13,382	\$ -	\$ -
Matériel de bureau	13,970	13,970	-	-
Améliorations locatives	<u>97,415</u>	<u>97,415</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 124,767</u>	<u>\$ 124,767</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>

7. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Association a une marge de crédit d'exploitation de 20,000 \$. Cette marge de crédit porte intérêt au taux de base plus 2 %, payable mensuellement sur le solde de la marge de crédit. Le taux de base à la fin de l'exercice était 4,95%.

L'Association a aussi une carte de crédit avec une limite de 5,000 \$ portant intérêt de 16,99 %.

8. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 13 780 \$ (2025 – 12 044 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2026

9. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Casino	\$ 112,116	\$ -	\$ 29,452	\$ 82,664
Gouvernement de l'Alberta	25,000	30,000	26,500	28,500
Commandites	20,400	20,000	26,900	13,500
Justice Canada	10,283	460,000	470,283	-
Inscriptions	<u>3,790</u>	<u>15,335</u>	<u>15,500</u>	<u>3,625</u>
	<u>\$ 171,589</u>	<u>\$ 525,335</u>	<u>\$ 568,635</u>	<u>\$ 128,289</u>

10. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les apports affectés avec lesquels les équipements et améliorations locatives ont été achetés. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Balance d'ouverture	\$ -	\$ 9,739
Montants amortis au revenu	<u>-</u>	<u>(9,739)</u>
Balance de fermeture	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>

11. ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration a adopté la création d'un fonds d'éventualité jusqu'à un montant maximum de cinq mois d'opération. à la fin de l'exercice, le solde de la réserve était de 145 000\$. Cette réserve est présentée sur le rapport d'évolution de l'actif net comme fonds grevé d'affectation.

12. AUTRES SUBVENTIONS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Jeunesse Canada au travail	\$ 6,902	\$ 8,431
Emploi été	4,773	4,716
Ministère du Québec	<u>2,000</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 13,675</u>	<u>\$ 13,147</u>

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2026

13. AUTRES REVENUS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Contrats de service	\$ 16,845	\$ 12,000
Inscriptions	15,500	14,556
Fondation Franco-Albertaine	4,733	4,121
Dons	25	1,691
Remboursement	<u>-</u>	<u>369</u>
	<u>\$ 37.103</u>	<u>\$ 32.737</u>

14. ENGAGEMENTS

L'association s'est engagée en vertu d'un bail pour la location d'espace de bureau qui se terminera en février 2029. Conformément au terme du bail, les montants à payer jusqu'à l'échéance du bail sont de 105 992\$. Les paiements de loyer annuel de base jusqu'à l'échéance du bail sont présentés ci-dessous.

2027	\$ 40,631
2028	40,631
2029	<u>24,729</u>
	<u>\$ 105,991</u>

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent, présenté à des fins de comparaison, ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée de l'exercice considéré.